

Charte Romain JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

La charte Romain Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en France a fait l'objet d'une réflexion organisée et fédérée par le groupe MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers), regroupant l'ensemble des acteurs nationaux du soin et de l'accompagnement.

ARTICLE 1 - Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même

ARTICLE 2 - Valoriser l'accompagnement

ARTICLE 3 - Exprimer les besoins

ARTICLE 4 - Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap

ARTICLE 5 - Construire une culture professionnelle commune

ARTICLE 6 - Coordonner le parcours de santé

ARTICLE 7 - Organiser l'accès aux soins et à la prévention

ARTICLE 8 - Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

ARTICLE 9 - Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement

ARTICLE 10 - Améliorer la réponse aux urgences médicales

ARTICLE 11 - Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication

ARTICLE 12 - Mettre en œuvre et évaluer la présente charte

Retrouvez l'intégralité de la charte et des engagements correspondants sur www.handidactique.org

Les signataires de la charte :

